

VILLE DE NEUFCHATEL-HARDELLOT
Compte-rendu
de la réunion du Conseil Municipal
du 25 février 2010

Le 25 février 2010 à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la Présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre PONT, suite à une convocation en date du 19 février 2010.

Ordre du jour

- **Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 16 décembre 2009**

➤ **Affaires générales**

- 1 - Tarification de l'occupation des salles municipales mises à disposition des associations de la commune à compter du 1er janvier 2011
- 2 - Horaires des bureaux de Poste de Neufchatel et d'Hardelot - Information
- 3 - Cession de matériel de tennis de table au club de Pont-de-Briques
- 4- Profil de plage
- 5- Hôtel du Parc - Requête en appel de M. LECOMTE

➤ **Urbanisme - Grands travaux / Informations diverses**

- 1 - Information de l'Assemblée sur les travaux en cours
- 2 - Clos de la Rivière - Avenant au mandat entre la S.E.M. URBAVILEO et la commune
- 3 - Acquisition de trois cabines de plage pour l'Euro symbolique

➤ **Finances**

- 1 - Débat d'orientation budgétaire
- 2 - Information - Emprunt
- 3 - Information - M.A.P.A. 2009
- 4- Information - Pérennisation du versement anticipé du F.C.T.V.A.
- 5- Information - Démarches en vue d'un éventuel réaménagement de l'emprunt

➤ **Affaires scolaires**

- 1 - Préparation de la rentrée dans les écoles publiques - Projet de fermeture de poste

➤ **Affaires sociales**

- 1 - Règlement de fonctionnement et tarification de la halte-garderie
- 2 - Projet de création d'une micro-crèche
- 3 - Projet de création d'un centre de vacances adolescents
- 4- Chantier-école - Convention de mission pour la période du 15 décembre 2009 au 14 juin 2010

➤ **Culture**

- 1 - Mise à disposition d'un photocopieur auprès de l'Association l'Espérance
- 2 - Projet d'informatisation de la bibliothèque - Coût estimatif prévisionnel

➤ **Tourisme**

- 1 - Information - Dénomination de commune touristique

➤ **Infos du Maire**

Date de la convocation : 19 février 2010
Effectif du Conseil Municipal : 27
Nombre de membres en exercice : 26
Compte-rendu des délibérations affiché le : 4 mars 2010

Présents : 20

M. Pont, M. Fauquet, Mme. Juilien-Peuvion, Mme. Delahaye, Mme. Lucas, M. Cousin, M. Giethlen, M. Baheux, M. Duhamel, Mme. Merlot, Mme. Gillig, M. D'Aubreby, Mme. Mantel, M. Lepingue, M. Deffrenne, Mme. Waymel, M. Vlamynck, M. Anquez, M. Rougeau, M. Van Peteghem

Absents excusés : 6

Mme. Graveline, M. Lafrance, Mme. Leturcq, Mme. Loisel-Mille, Mme. Nourtier, M. Vallet.

Pouvoirs : 5

Mme. Graveline à M. Giethlen, M. Lafrance à M. Cousin, Mme. Nourtier à M. Pont, M. Vallet à Mme. Delahaye, Mme. Loisel-Mille à Mme. Juilien-Peuvion.

Votants : 25

Secrétaire de séance : Mme Juilien-Peuvion

Monsieur le Maire ouvre la séance et donne la parole à Madame Juilien-Peuvion qui procède à l'appel. Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

➤ **Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 16 décembre 2009**

Monsieur Anquez intervient en indiquant que l'organigramme validé lors du dernier conseil municipal ne fait pas mention des effectifs des différents services.

Monsieur le Maire lui répond et précise que la répartition des effectifs au sein des différents services est encore en cours.

Monsieur le Maire demande aux membres de l'Assemblée de bien vouloir approuver le compte-rendu de la dernière réunion du Conseil.

Adoption :

Conseillers présents : 20

Conseillers votants : 25

Ayant voté pour : 25

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 0

A l'unanimité, le compte-rendu est adopté.

1- Tarification de l'occupation des salles municipales mises à disposition des associations de la commune à compter du 1er janvier 2011

Exposé :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération du 16 décembre 2009 les modalités de mise à disposition des salles municipales ont été revues. Il est à présent nécessaire de fixer les tarifs applicables aux associations de la commune qui occupent ces salles dans le cadre de leurs activités régulières.

Il est proposé de mettre en place, pour chaque association, à compter du 1er janvier 2011, une tarification forfaitaire à l'année, déterminée sur la base du nombre de salles occupées ainsi que du volume horaire d'occupation.

OCCUPATION DES SALLES MUNICIPALES ET DE L'ESPACE MUNICIPAL PAR LES ASSOCIATIONS TARIFICATION A COMPTER DU 1ER JANVIER 2011	
Association	Tarification proposée
Club Nautique d'Hardelot	5.000,00 €
Club de couture	100,00 €
Karaté Do	500,00 €
Club de bridge	1.000,00 €
L'Espérance	5.000,00 €
A.R.H.Y.C.O. (yoga)	100,00 €
Association des Concours Hippiques	1.700,00 € * <i>* Il s'agit de la redevance actuelle telle qu'elle est prévue par la convention d'occupation qui arrivera à terme en octobre 2012. Il est proposé de maintenir cette redevance jusqu'au 1er janvier 2013. A compter du 1er janvier 2013 : 5.000,00 €</i>
Centre culturel d'Hardelot	1.000,00 €
Office de Tourisme	10.000,00 €
Cinéma 2001/2002	5.000,00 €
Wheeling Club	5.000,00 €
B.C.N.H.	5.000,00 €
Les Drakkars	5.000,00 €
Danses d'Orient	500,00 €
N.H. Form	1.000,00 €
Ateliers Pourpre de Rose/	500,00 €
Les Dauphines	500,00 €
Club de pétanque	100,00 €
Club d'échecs	500,00 €
Les Arts au Pluriel	500,00 €
L'Eclair	5.000,00 €
K.M.C.O.	5.000,00 €
Société Colombophile	1.000,00 €
Scrabble (non associatif)	500,00 €
Association Sportive du Country Club	4.000,00 €
Association Dare to Speak English	100,00 €

Proposition :

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'adopter, pour chaque association de la commune, les tarifs d'occupation tels qu'ils sont présentés en annexe ;
- d'arrêter le recouvrement des redevances au 15 octobre de chaque année.

Adoption :

Conseillers présents : 20

Conseillers votants : 25

Ayant voté pour : 25

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 0

A l'unanimité, la proposition est adoptée.

2- Horaires des bureaux de Poste de Neufchatel et d'Hardelot - Information

Exposé :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée des échanges qu'il a eus avec le médiateur de la Poste le 4 février dernier au sujet des nouveaux horaires des bureaux de poste de Neufchâtel et d'Hardelot.

Lors de cet entretien, le représentant de la Poste a proposé de conserver un bureau de poste ouvert le samedi à Hardelot, et de créer une agence postale communale à Neufchâtel, en lieu et place de l'actuel bureau.

Cette agence postale pourrait soit être installée en mairie, ce qui semble peu réaliste du fait de l'exiguïté des locaux, soit être implantée dans l'actuel bureau de poste, dans le cadre d'une convention d'occupation précaire.

L'acquisition des locaux du bureau de poste de Neufchâtel pourrait à terme également être envisagée. En 2004, les services des Domaines donnaient une estimation de cet ensemble immobilier d'un peu plus de 270.000 €. Une nouvelle estimation a été demandée récemment.

Proposition :

Il est proposé à l'Assemblée :

- de donner un accord de principe à la création d'une agence postale communale ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre toutes démarches s'y rapportant.

Adoption :

Conseillers présents : 20

Conseillers votants : 25

Ayant voté pour : 25

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 0

A l'unanimité, la proposition est adoptée.

3- Cession de matériel de tennis de table au club de Pont-de-Briques

Exposé :

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Duhamel. Celui-ci informe l'Assemblée que, suite à la dissolution du club de tennis de table, 6 tables ne se trouvent plus aujourd'hui utilisées.

Proposition :

Il est proposé à l'Assemblée d'approuver la cession de 6 tables de tennis de tables auprès du club de Pont-de-Briques, au tarif unitaire de 175 €.

Adoption :

Conseillers présents : 20

Conseillers votants : 25

Ayant voté pour : 25

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 0

A l'unanimité, la proposition est adoptée.

4- Profil de plage

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de l'obligation faite à la commune d'établir un profil de plage sur chaque point de baignade au plus tard en février 2011. Le profil de plage a pour but à la fois d'identifier les causes de pollution susceptibles d'impacter la qualité des eaux et de mieux cibler les mesures de nature à réduire ou à éliminer les sources de pollution.

Le S.M.C.O. a accepté d'assurer la maîtrise d'ouvrage pour l'établissement des profils des différentes communes du littoral.

Suite à une réunion qui s'est récemment tenue à la C.A.B., le principe d'une prise en charge totale du coût d'élaboration des profils de plage, conjointement par le S.M.C.O., la C.A.B., le Conseil Général et l'Agence de l'eau, a été acté (à titre d'information, ce coût s'élève à environ 10.000 € par point de baignade).

Aucune dépense n'incombera donc à la commune pour l'élaboration de son profil de plage.

5 - Hôtel du Parc - Requête en appel de M. LECOMTE (affaire n° 10DA00148)**Exposé :**

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée de la requête de Monsieur Réginald LECOMTE enregistrée au greffe de la cour administrative d'appel de Douai le 3 février 2010 et parvenue en mairie le 23 février 2010.

Monsieur le Maire précise que Maître ENARD-BAZIRE avait représenté la commune en première instance dans cette affaire.

Proposition :

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'autoriser Monsieur le Maire à ester devant la cour d'appel de Douai dans cette affaire ;
- de désigner Maître ENARD-BAZIRE pour assurer la défense de la commune.

Adoption :

Conseillers présents : 20

Conseillers votants : 25

Ayant voté pour : 25

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 0

A l'unanimité, la proposition est adoptée.

1- Information de l'Assemblée sur les travaux en cours

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Fauquet. Celui-ci informe l'Assemblée de l'avancement des travaux concernant les grands chantiers en cours : aménagement du stade équestre 1ère phase, mise en lumière du bord de mer 2nde tranche, valorisation de l'architecture balnéaire (quartier de l'église Saint-Augustin), poste de secours.

2- Clos de la Rivière - Avenant au mandat entre la S.E.M. URBAVILEO et la commune

Exposé :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux d'aménagement du Clos de la Rivière a été signée le 5 mars 2007 entre la commune et la S.A.I.E.M.B., aujourd'hui URBAVILEO.

Cette dernière sollicite un avenant à ce mandat, dans la mesure où les dépenses engagées sont supérieures à celles inscrites dans le bilan prévisionnel (par nécessité de terrain).

Le bilan du mandat initial s'élevait ainsi en mars 2007 à 888.000 € HT (1.062.048,00 € TTC) et au 31 décembre 2009 le nouveau bilan faisait apparaître un montant de 994.128,08 € HT (1.188.977,18 € TTC).

Monsieur le Maire précise que ce cet avenant correspond à un surcoût par logement d'environ 1.200 € T.T.C.

Proposition :

Il est proposé à l'Assemblée d'approuver l'avenant au mandat entre la S.E.M. URBAVILEO et la commune pour un montant de 106.128,08 € H.T., soit 126.929,18 € T.T.C.

Adoption :

Conseillers présents : 20

Conseillers votants : 25

Ayant voté pour : 25

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 0

A l'unanimité, la proposition est adoptée.

3- Acquisition de trois cabines de plage pour l'Euro symbolique

Exposé :

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Fauquet. Celui-ci indique à l'Assemblée que la commune a l'opportunité d'acquérir trois cabines de plage à l'Euro symbolique. Cette acquisition permettra la construction de toilettes publiques en bord de mer. Il précise que les frais de géomètre et les honoraires de notaire seront à la charge de la commune.

Proposition :

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'approuver l'acquisition à l'Euro symbolique de ces trois cabines de plage ;
- d'approuver la prise en charge par la commune des frais de géomètre et des honoraires de notaire ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier et notamment tout acte notarié nécessaire à la réalisation de la vente.

Adoption :

Conseillers présents : 20

Conseillers votants : 25

Ayant voté pour : 25

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 0

A l'unanimité, la proposition est adoptée.

1- Débat d'orientation budgétaire

Exposé :

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Cousin, adjoint aux finances, pour la présentation du débat d'orientation budgétaire.

Monsieur Cousin rappelle que l'article L2312-1 du CGCT impose aux collectivités locales la tenue d'un débat d'orientation budgétaire, dans les deux mois précédant le vote du budget.

Les textes ne déterminent pas de contenu précis pour le débat, mais ce dernier doit permettre à l'assemblée délibérante de connaître les grandes orientations du budget de l'année, au regard notamment de l'exécution du budget de l'année précédente, avant même le vote du compte administratif.

Il est proposé que ce débat s'articule en quatre parties :

- une partie relatant rapidement l'environnement économique et législatif de la préparation du budget,
- une partie rétrospective permettant d'évaluer la santé financière de la commune,
- une partie programmation 2010 avec les premières orientations pour le projet de budget primitif,
- des perspectives pour l'année à venir.

Le présent débat d'orientation budgétaire doit porter sur les dépenses de fonctionnement et d'investissement de la commune :

1. Contexte économique et législatif de la préparation budgétaire

Le contexte de la préparation du budget est le suivant :

Les analystes anticipent un niveau de croissance sur l'année 2010 de l'ordre de + 1,75 %.

L'inflation, en 2009 est de plus 0,90 %, elle devrait atteindre 1,5 % en 2010.

Après une baisse successive tout au long des dix dernières années, les taux d'intérêt étaient remontés à la fin de l'année 2008, sous le double effet de la pression inflationniste (prix du pétrole et des matières premières en général) et de la crise des liquidités.

Avec la récession économique, les tendances se sont de nouveau inversées avec le constat d'une désinflation sur certains mois de l'année 2009, ce qui a amené la BCE (Banque Centrale Européenne) à détendre ses taux directeurs.

Le contexte d'emprunt est donc redevenu favorable.

2. Situation financière rétrospective 2007 - 2009

Le tableau (en annexes n°1 et 2) retrace l'évolution des principales dépenses et recettes de fonctionnement de la collectivité entre 2007 et 2009.

Analyse des évolutions :

Voir annexe 1 :

Les dépenses de fonctionnement (capital dette compris) au total ont diminué de 2,33 % par rapport à 2008.

A : Chapitre 11 (charges à caractère général)

L'ensemble des dépenses de ce chapitre représente 24,58 % de l'ensemble des dépenses. Une diminution de 9,24% par rapport à 2008, soit en valeur une baisse de 176223 €, sensible sur 4 comptes, malgré une hausse sur les prestations :

- 60622 : (carburant)
Moins 22000 € du à la baisse et la stabilité des prix du carburant et à la mise en place depuis avril 2009 des cartes.
- 60628 : (achat de fournitures non stockées)
Moins 33000 €, ce compte n'ayant en 2008 et 2009 enregistré rien de particulier qui puisse justifier cette baisse, cette baisse s'explique du fait de la gestion courante.
- 60632 : (achats de fournitures de petits équipements)
Moins 123000 €, qui s'explique par une dépense en 2008 de 45833 € (Forclum p/illuminations) non affectée dans ce compte en 2009, et le reste étant de la gestion courante.
- 6135 : (locations mobilières)
Moins 50000 €, s'expliquant par 23000 € de dépenses de balayage passées dans le compte 611 et non plus sur le 6135 comme en 2008, le reste correspondant à la gestion courante.
- 6042 : (prestations)
Hausse de 30000 € en 2009, ce compte a enregistré une dépense de 15000 € de feux d'artifice, qui en 2008 est passée dans le compte 6232.

B : Chapitre 12 (charges de personnel)

Plus 0.37 %, soit en valeur 11202 €.

Les contrats aidés ont augmenté en dépenses, ils passent de 339671 € en 2008 à 394465 € en 2009.

Les recettes de ces derniers sont de 354267 € en 2009 contre 362145 € en 2008.

Ceci est dû simplement du fait du décalage entre la dépense et la perception de l'aide.

A noter la baisse des contrats auxiliaires, qui passent de 307299 € en 2008 à 274594 €.

C : Chapitre 65 (autres charges de gestion courante)

Il n'y a pas de particularité ni de hausse sensible sauf sur les subventions, moins 61000 € portant en grosse partie sur 2 associations :

Espérance :

Moins 35000 € (le centenaire en 2008, n'existe plus en 2009)

Concours hippiques :

Moins 20000 € par rapport à 2008, l'avance de 2010 étant comptabilisée sur 2010.

D : Chapitre 66 (charges financières)

Une stabilité comptable sur cette ligne qui cache néanmoins 2 éléments à distinguer.

La charge d'intérêts sur les emprunts baisse de 72000 €, mais celle-ci est gommée par la charge du prêt relais pour 69800 €.

Ce prêt relais est de 2000000 €.

E : Chapitre 16 (remboursement du capital de la dette)

La charge du capital des emprunts a augmenté en 2009 de 100000 €, du fait du remboursement de l'emprunt souscrit fin 2008 pour 1700000 €.

A noter que le remboursement du capital de cet emprunt en 2010 sera de la moitié, ceci au regard de négociation de cet emprunt.

Voir Annexe 2 :

L'ensemble des recettes augmente de 1,66 % par rapport à 2008.

A : Chapitre 7311 (contributions directes)

Les recettes fiscales passent à 69,96 % des recettes totales contre 67,14% en 2008.

B : Chapitre 7331 (taxe d'enlèvement des ordures ménagères)

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères est stabilisée, malgré une hausse de 10185 €.

Elle représente 3.96 %, des recettes globales.

C : Chapitre 7362 (taxe de séjour)

La taxe de séjour augmente de 37,35 % sur 2009, cette augmentation représente en valeur la somme de 10194 €.

D : Chapitre 7381 (droits d'enregistrements)

Les droits d'enregistrement ont diminué très fortement en 2009.

Ils passent de 7,34 % des recettes globales à 3,81%.

La baisse est de 47,22 %, représentant une valeur de 248765 €.

E : Chapitre 741

Les dotations de fonctionnement ont augmenté de 7,93%, contre 5,94 % entre 2008 et 2007.

La DGF représente 13,18 % des recettes du budget.

F : Autres recettes

16000 € de diminution au regard de la gestion courante.

Analyse des structures :

Les principales recettes sont :

Les contributions directes

La taxe additionnelle aux droits de mutation

La DGF

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Les principales dépenses sont :

Les charges du personnel

Les fournitures d'équipement

Les contingents et participations obligatoires aux organismes de regroupement

L'annuité de la dette

Voir Annexe 3 :

L'annuité de la dette représente 13% des recettes de fonctionnement.
12,06% en 2008 et 10,77% en 2007.

La dette à fin 2009 est de 8096194 € soit sur le total des recettes de fonctionnement, un coefficient de 1,11.

Avec le prêt relais ce coefficient passe à 1,38 sur le total des recettes de fin 2009, s'il est converti en emprunt sur 2010, il conviendra de le comparer au total des recettes de fin 2010.

La dette n'a pas augmentée sur 2009, un contrat d'emprunt sur un engagement 2009 pour 500000€ a été signé en 2010.

Cet emprunt a été réalisé en taux fixe à 3,86%.

La durée est de 15 ans.

Le prêt relais est toujours en vigueur.

Ce prêt relais n'est pas dans les 8096194 € de dette, ceci afin de ne pas fausser l'analyse.

Le contrat est de 2 ans, remboursable à tout moment sans indemnité.

Le taux de ce prêt relais est de 3,49 %.

L'épargne disponible :

Elle est positive de 252403 €.

Ceci au regard simplement sur les dépenses et produits de l'exercice.
Elle ne tient pas compte des reports.

3. Programmation budgétaire pour 2010

La section de fonctionnement

En recettes :

Les recettes des trois Taxes dont les taux sont fixées en rapport avec l'évolution des dépenses, ne sont pas connues à ce jour.

Il est à noter que le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases d'imposition pour 2010 a été fixé par la loi de finance à 1.012 pour les propriétés bâties et non bâties.
La DGF attendue devrait peu augmenter.
Les droits d'enregistrement, qui ont fortement diminué en 2009, devraient remonter en 2010, mais ne rattraperont pas leur niveau de 2008.

En dépenses :

Les intérêts de la dette sont évalués à 358470 €
Les ICNE de l'année 2010 s'élèvent à 180897€, la reprise de 2009 est de 192292 €.
La masse salariale 2010 n'est pas connue.

La contribution à la CAB est maintenue.

Les subventions de fonctionnement habituelles reprennent l'Office de Tourisme, les associations locales culturelles et sportives.

La section d'investissement

Dépenses obligatoires

L'amortissement de la dette est évalué à 473041 €

Recettes prévisionnelles

FCTVA : 390000 €

Taxe Locale d'Equipement : 117014 €

La dotation aux amortissements se situera autour de 400000 €

Augmentation des taux

L'application du coefficient devrait être égale au coefficient d'inflation prévu en 2009.

4. Perspectives pour les années à venir

□ Continuité des programmes inscrits en 2009 avec rajout des tranches supplémentaires.

□ Terrain synthétique

□ Grosses réparations de voirie comme chaque année

□ Préparation des projets 2011-2012-2013 :

- base nautique
- J.O. 2012
- salle Notre-Dame
- entrée de ville de Neufchatel
- écoles et place des écoles
- dernière tranche du bord de mer

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Cousin, Monsieur le Maire invite les membres de l'Assemblée à s'exprimer sur les éléments qui viennent de leur être présentés.

Monsieur Anquez demande la parole. Il estime que la mise en place des cartes ne peut justifier à elle seule, faute de recul nécessaire, la baisse de 22.000 € constatée sur la ligne 60622 (carburant).

Monsieur le Maire lui répond que c'est la première fois, depuis 20 ans, qu'une baisse est observée sur cette ligne. Une corrélation logique est donc à faire avec la mise en place des cartes. Il indique néanmoins qu'une analyse plus fine pourra être faite dans un an.

Monsieur Anquez s'interroge ensuite sur la hausse des charges de personnel.

Monsieur le Maire lui répond qu'il s'agit d'une hausse inéluctable, en raison de la nature même du statut des fonctionnaires territoriaux. Le traitement de ceux-ci suit en effet une progression régulière et la marge de manœuvre de l'élu est assez faible, puisqu'elle se situe essentiellement sur les délais minima ou maxima d'avancement d'échelon des agents. La masse salariale croît ainsi d'environ 4% chaque année, par le simple jeu de l'avancement de carrière.

Monsieur le Maire précise également que deux recrutements, approuvés à l'unanimité lors du Conseil Municipal du 16 décembre 2009, sont prévus en ce début d'année : un poste d'adjoint administratif à temps plein, dont la principale mission sera de développer le contrôle de gestion au sein de la collectivité, et un poste de chargé de communication à mi-temps.

Madame Peuvion complète les propos de Monsieur le Maire et précise que beaucoup de communes ont une masse salariale qui dépasse 50% des dépenses de fonctionnement. Ce n'est pas le cas de la commune de Neufchatel-Hardelot, dont les charges de personnel restent très largement en deçà de ce seuil de 50%.

Monsieur Anquez poursuit et indique que si les dépenses de personnel sont incompressibles, des efforts sur la productivité peuvent être engagés. Il salue dans ce cadre la mise en place d'une pointeuse, susceptible selon lui de contribuer à des gains de productivité non négligeables.

Monsieur ROUGEAU demande la parole. Il salue l'esquisse de programme-bilan-plan de trésorerie.

Monsieur le Maire indique qu'il est de plus en plus difficile d'établir des prévisions sur le long, voire sur le moyen terme. Personne en effet n'avait anticipé la crise, ni les conséquences qu'elle aurait sur les collectivités territoriales. Monsieur le Maire cite à titre d'exemple la baisse dramatique des droits de mutation en 2009, qui pénalise grandement le budget de la commune.

En outre la réforme territoriale, par la remise en cause des financements croisés et de la compétence générale, est porteuse de beaucoup d'incertitudes pour les collectivités. Il est ainsi probable que des programmes qui jusque là pouvaient être réalisés sur une année, s'étalent désormais sur deux, voire trois ans.

Les échanges étant terminés, l'Assemblée prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

2- Information - Emprunt

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Cousin. Celui-ci informe l'Assemblée qu'un emprunt de 500.000 € a été contracté auprès de DEXIA selon les modalités qui suivent :

MONTANT, DUREE ET OBJET DU PRET	
Montant du prêt : 500.000,00 €	Durée : 15 ans
Objet du prêt : financement des investissements	
TRANCHE D'AMORTISSEMENT OBLIGATOIRE A TAUX FIXE	
Cette tranche d'amortissement obligatoire est mise en place lors du versement des fonds	
Montant de la tranche d'amortissement :	500.000,00 €
Versement des fonds :	à la demande de l'emprunteur jusqu'au 29/01/2010 avec versement automatique à cette date
Taux d'intérêt :	taux fixe de 3,86% / an
Base de calcul des intérêts :	par dérogation aux conditions générales, les intérêts de la tranche d'amortissement sont décomptés sur des mois forfaitaires de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
Echéances d'amortissement :	périodicité trimestrielle
Echéances d'intérêts :	périodicité trimestrielle
Mode d'amortissement :	échéances constantes
Remboursement anticipé :	autorisé avec une indemnité actuarielle
COMMISSION	
Commission d'engagement :	500,00 €

Monsieur le Maire précise que cet emprunt ne contribuera pas à l'augmentation de la dette car inférieur au capital remboursé.

3- Information - M.A.P.A. 2009

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à prendre connaissance du tableau récapitulatif des marchés passés en procédure adaptée au cours de l'année 2009.

4- Information - Pérennisation du versement anticipé du F.C.T.V.A.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la préfecture du Pas-de-Calais a notifié à la commune que le dispositif de versement anticipé du F.C.T.V.A. prévu dans le cadre du plan de relance a été pérennisé.

A compter de cette année, le F.C.T.V.A. sera donc calculé sur la base des dépenses d'équipement réalisées au cours de l'année n-1, et non plus comme par le passé au cours de l'année n-2.

5 - Information - Démarches en vue d'un éventuel réaménagement de l'emprunt

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que des démarches sont en cours en vue d'un éventuel réaménagement d'un emprunt contracté en taux fixe structuré (4,09%). Il ne s'agit pas d'un réaménagement de la durée de l'emprunt, mais d'un réaménagement du tableau d'amortissement, en vue d'un remboursement plus rapide du capital.

➤ Affaires scolaires

1- Préparation de la rentrée dans les écoles publiques - Projet de fermeture de poste

Exposé :

Monsieur le Maire communique à l'Assemblée le projet de l'Inspection Académique de fermer un poste élémentaire à l'école Louis Blériot. Il souligne que cette fermeture de poste est vraisemblablement transitoire compte-tenu des nombreux programmes de construction en cours.

Proposition :

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur cette mesure.

Adoption :

Conseillers présents : 20

Conseillers votants : 25

Ayant voté pour : 25

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 0

A l'unanimité, la proposition est adoptée.

➤ **Affaires sociales**

1- Règlement de fonctionnement et tarification de la halte-garderie

Exposé :

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Peuvion. Celle-ci présente à l'Assemblée le nouveau règlement de fonctionnement de la halte-garderie ainsi que la tarification de la structure.

Proposition :

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée :

- d'approuver le nouveau règlement de fonctionnement de la halte-garderie ;
- d'en approuver la tarification.

Adoption :

Conseillers présents : 20

Conseillers votants : 25

Ayant voté pour : 25

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 0

A l'unanimité, la proposition est adoptée.

2- Projet de micro-crèche

Exposé :

Madame Peuvion informe l'Assemblée qu'en raison d'une demande toujours croissante, un projet de micro-crèche est à l'étude. Celle-ci pourrait s'implanter dans les locaux du logement de fonction situé face à la mairie. Des financements peuvent être trouvés auprès de la C.A.F. ou du Conseil Général.

Proposition :

Après avoir pris connaissance des conditions requises pour le montage de ce dossier, il est proposé à l'Assemblée :

- d'approuver le principe de création d'une micro-crèche ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant au C.E.J. afin de pouvoir prétendre à des financements dans le cadre du contrat enfance jeunesse ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à rechercher et à demander toutes subventions se rapportant à cette opération, notamment auprès de la C.A.F. et du Conseil Général ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches administratives concernant le changement de destination du logement de fonction ;
- d'autoriser l'ouverture de la micro-crèche au terme de l'opération.

Adoption :

Conseillers présents : 20

Conseillers votants : 25

Ayant voté pour : 25

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 0

A l'unanimité, la proposition est adoptée.

3- Création d'un centre de vacances adolescents

Exposé :

Madame Peuvion informe l'Assemblée du projet de création d'un centre de vacances adolescents pour la saison estivale 2010. Une participation de la C.A.F. est possible, sous réserve de signature avec cette dernière d'un « contrat colo ». Madame Peuvion précise que ce contrat est conclu pour un an ; si la commune envisage de reconduire l'opération en 2011, elle sera prioritaire.

Le prix plafond pour les séjours est de 850 € par adolescent. Une participation des familles est prévue, ainsi qu'une prise en charge au moyen des « bons vacances ». Le complément restant sera pris en charge à part égale par la commune et la C.A.F.

Proposition :

Après avoir pris connaissance des conditions requises pour le montage de ce dossier, il est proposé à l'Assemblée :

- d'approuver le principe de création d'un centre de vacances adolescents pour l'été 2010 ;
- de décider la mise en place d'une « colo » pour 12 jeunes de la commune pour l'été 2010 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le « contrat colo » avec la C.A.F.

Adoption :

Conseillers présents : 20

Conseillers votants : 25

Ayant voté pour : 25

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 0

A l'unanimité, la proposition est adoptée.

4- Chantier-école - Convention de mission pour la période du 15 décembre 2009 au 14 juin 2010

Exposé :

Madame Peuvion donne lecture à l'Assemblée du projet de convention de mission avec l'association Mode d'Emploi concernant le chantier-école pour la période du 15 décembre 2009 au 14 juin 2010.

Proposition :

Il est proposé à l'Assemblée d'approuver le projet de convention et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette dernière.

Adoption :

Conseillers présents : 20

Conseillers votants : 25

Ayant voté pour : 25

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 0

A l'unanimité, la proposition est adoptée.

➤ Culture

1- Mise à disposition d'un photocopieur auprès de l'association l'Espérance

Exposé :

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet de mise à disposition d'un photocopieur auprès de l'association l'Espérance. Il précise que le coût de location de l'appareil sera à la charge de la commune, le coût des copies et du papier restant à la charge de l'association.

Proposition :

Il est proposé à l'Assemblée d'approuver le principe de cette mise à disposition et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante avec le représentant de l'association.

Adoption :

Conseillers présents : 20

Conseillers votants : 25

Ayant voté pour : 25

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 0

A l'unanimité, la proposition est adoptée.

2- Projet d'informatisation de la bibliothèque - Coût estimatif prévisionnel

Exposé :

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le coût prévisionnel de l'informatisation de la bibliothèque. Il précise que des financements peuvent être obtenus auprès du Conseil Général à hauteur de 40% environ et éventuellement auprès de la D.R.A.C.

Proposition :

Il est proposé à l'Assemblée :

- de valider le projet d'informatisation de la bibliothèque et d'en approuver le coût estimatif prévisionnel ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à demander toutes subventions se rapportant à cette opération, notamment auprès du Conseil Général et de la D.R.A.C.

Adoption :

Conseillers présents : 20

Conseillers votants : 25

Ayant voté pour : 25

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 0

A l'unanimité, la proposition est adoptée.

➤ **Tourisme**

1- Information - Dénomination de commune touristique

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la dénomination de commune touristique a été accordée à la commune pour une durée de 5 années par arrêté préfectoral du 5 janvier 2010.

➤ **Infos du Maire**

- Notification du jugement du T.A. de Lille concernant la requête présentée le 18 mars 2008 par M. LECOMTE (nuisances sonores générées par l'hôtel du Parc) : rejet de la requête et condamnation du plaignant à verser à la commune la somme de 800 €.
- Démission de Madame MOURADOGLU de la présidence de l'association Les Arts au Pluriel.
- Compte-rendu de l'assemblée générale de l'association Opale Bunker History.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

La secrétaire de séance
Mme Paulette JULIEN - PEUVION

Vu pour être affiché le 4 Mars 2010 conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Maire
M. Jean-Pierre PONT

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de la publication :

** d'un recours gracieux auprès du Maire de Neufchâtel-Hardelot.*

** d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille*

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2010